



COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2022 - 9H30 A BEDOIN (CENTRE CULTUREL)

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à neuf heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 28 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au Centre culturel de Bedoin, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués En exercice : 45 Présents (mini 23) : 27 Quorum atteint
Nombre de voix En exercice : 117 Présentes : 93 Exprimées par pouvoirs : 8 Total : 101

Délégués présents :

4 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT, Myriam SILEM

1 représentant des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Mireille ORTUNO (suppléante CCVS)

5 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Francis JOUVE (Aurel), Alain CONSTANT (Bedoin), Michel JOUVE (Flassan), Jean-Pierre RANCHON (Sault), Thierry THIBAUD (Savoillans)

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : François ILLE (Le Beaucet), Jérôme POITEVIN (Blauvac), Serge ANDRIEU (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Louis BONNET (Mazan), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Jean-Christophe CAMP (CCVV) pouvoir à Mireille ORTUNO (CCVS), Valérie MICHELIER (Caromb) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Didier CARLE (Pernes les Fontaines) pouvoir à Dominique PLANCHER (Venasque), Danielle GATIGNOL (Puyméras) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Bruno ROVELLI (Saint Trinit) pouvoir à Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion)

Membres associés à voix consultative :

Participaient également à la réunion : Françoise DEMONT (Payeur Départemental de Vaucluse), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux en visio-conférence), Virginie RASPAIL, Catherine FAYOT, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN, Anthony ROUX (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Conseil Départemental de Vaucluse)

Excusés : Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Jérôme BOULETIN (Cove), Corinne FREYCHET (CCVS), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux), Pierre BONNET BRUNA (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse)

Absents : Siegfried BIELLE (Aubignan), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Frédéric TENON (Malaucène), Sonia JACOBEE (Modène), Alain GABERT (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Gilles VEVE (Saint Didier), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Georgia LAMBERTIN (Chambre d'agriculture de Vaucluse), Jean-Marc GRUSELLE (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse),

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE
PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS
DONNEE PAR LE COMITE SYNDICAL PAR DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2021

DECISION N°2022-07 en date du 1er mars 2022, portant demande de subvention au titre du Programme LEADER 2014-2020 pour le projet « Accompagner la destination Mont-Ventoux dans la mise en œuvre d'un tourisme responsable ». Le projet s'étend sur une période de 24 mois allant du 1er mars 2022 au 29 février 2024 pour un coût prévisionnel de 83 625,95 € TTC. Solliciter un financement au titre du programme LEADER et solliciter la participation des contreparties publiques nationales à hauteur de 80 % du montant total du projet.

DECISION N°2022-08 en date du 07 mars 2022 portant demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - soutien à l'ingénierie du PNR programme d'actions 2022 à hauteur de 120 000 €.

DECISION N°2022-09 en date du 14 mars 2022 afin de passer avec CERESCO SAS sis à LYON (69007) un marché public de prestations intellectuelles passé en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique pour la réalisation des prestations suivantes « DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE TERRITORIAL » d'un montant 17 912.50 € HT soit 21 495.00 € TTC.

DECISION N°2022-10 en date du 16 mars 2022 portant demande de subvention 2022 au titre du dispositif départemental en faveur du sport pour l'entretien, la mise en sécurité des parcours et le renouvellement du label « Site VTT-FFC » de l'Espace VTT-FFC Ventoux (9 525 €) et au titre du dispositif départemental en faveur du sport pour l'entretien des parcours destination Trail Ventoux existants ou en cours de création ainsi que la mise aux normes des 5 parcours trail sur la commune de Bédoin (4 845 €), au taux le plus élevé possible.

DECISION N°2022-11 en date du 17 mars 2022 afin de passer avec l'imprimerie RIMBAUD sis à CAVAILLON (84300) un accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé conformément aux articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique avec un montant maximum annuel fixé à 32 000,00 € HT est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse excéder trois ans.

DECISION N°2022-12 en date du 21 mars 2022 afin de passer avec la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX sis à HYERES (83) un marché public de prestations intellectuelles passé en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique pour la réalisation des prestations suivantes « ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SALETTES ET VALLAT DU MARQUETTON – SUIVIS NATURALISTES 2022 » d'un montant 10 700.00 € HT soit 12 840.00 € TTC.

